

Rapport sur le préavis municipal 10-2022 Autorisation de travaux – Réfection de la route d'Aubonne Demande de crédit

Gimel, le 1er février 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

La commission des routes, composée de :

Denis Humbert, président Daniel Baltensperger Sébastien Debonneville Jean-Luc Richard Daniel Egli, rapporteur

s'est réunie à 3 reprises pour l'étude du préavis municipal cité sous rubrique, dont une fois en présence de M. Philippe Reymond, Municipal, que nous remercions vivement pour sa disponibilité.

Préambule

La commission a pris connaissance des plans établis par le Bureau d'ingénieurs Sabert SA. La Municipalité travaille depuis de nombreuses années avec le bureau d'ingénieurs qui connait parfaitement la commune et ses particularités.

Ces plans sont un outil indispensable à la Municipalité et permettent d'avoir une vue d'ensemble du réseau routier de la commune, ainsi que de la priorité des travaux à entreprendre sur les prochaines années.

Le réseau routier de la commune présente des détériorations importantes. Une signalisation en conséquence a été mise en place, afin d'informer les usagers et de préserver la commune d'éventuelles conséquences.

Route d'Aubonne

Parmi les priorités, la commune doit réaménager la route d'Aubonne entre le carrefour de la route de Rolle et celui de Saubraz.

Les sondages du sous-sol pour l'établissement du préavis ont permis d'établir que ce dernier n'est pas encore trop abîmé et que, si des travaux sont entrepris rapidement, les coûts de réfection de la route pourraient être maîtrisés. Un nouveau sondage sera entrepris au mois de mars, avant les travaux.

Contrairement à la Grand'Rue, les canalisations datant des années 1984-1985 sont enfouies sous le trottoir côté Jura et il ne devrait pas y avoir de surprises. La commission des routes relève toutefois qu'il existe des conduites traversant la route pour alimenter les propriétés côté lac (route d'Aubonne N° 12 à 26). Elle estime qu'il faudrait mettre à profit les travaux de rénovation de la route pour refaire à neuf ces conduites et ainsi éviter de futures dégradations plus importantes.

La Commission des routes a reçu l'assurance que tous les bordiers, ainsi que les services publics (eaux, électricité, gaz, télécommunications, etc.), seront informés de ces travaux. La réfection de la route depuis le croisement jusqu'à l'entrée du village sera coordonnée avec les transformations prévues par Le Coultre SA dans la zone d'activité L'Ezilière et fera l'objet d'un préavis complémentaire.

En conclusion

Sur la base de ce qui précède, la commission des routes unanime vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à approuver le préavis 10-2021 comme suit :

- a. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la route d'Aubonne selon le tracé et devis estimatif du Bureau Sabert SA ;
- b. D'allouer un crédit maximum de CHF 900'000 TTC, subventions cantonales non déduites, pour exécuter les travaux ;
- c. De financer ce crédit par un emprunt correspondant au montant définitif des travaux, déductions cantonales comprises, aux meilleures conditions du marché;
- d. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans ;
- e. De prendre acte de ces travaux, en l'état actuel subventions cantonales non déduites, entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts et de l'amortissement de la dette.

Pour la commission des routes :

Denis Humbert

Président

Daniel Egli

Rapporteur

Daniel Baltensperger

Sébastien Debonneville

Jean-Luc Richard